

ANNEXE 1 – Fiche Produit

FORMATION BPJEPS

BPJEPS GOLF

Formation
professionnelle BPJEPS
spécialité Golf en région
PACA





EGF FORMATIONS

Golf de Frégate
Route de Bandol
83270 Saint Cyr / mer
Tel : 09 52 33 33 33
Contact@egf.fr

Organisme de Formation Habilité DRJSCS : 16013HABBP0033

BPJEPS Golf

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

L'Ecole du Golf Français – EGF FORMATION propose une nouvelle formation d'enseignants aux métiers du golf, par la voie de l'apprentissage. En attente d'habilitation par la D.R.J.S.C.S. PROVENCE-ALPES-COTE-D-AZUR, le Brevet Professionnel de la Jeunesse permet d'obtenir un diplôme d'Etat classé au niveau IV. Cette formation a pour ambition de préparer au mieux les futurs animateurs en golf à l'évolution du métier, au nouveau contexte économique et aux perspectives d'emplois des prochaines années.

Préparons le développement du golf des 10 prochaines années.

L'activité golf aujourd'hui, les tendances actuelles, les mutations à venir : le golf, comme dans d'autres domaines, connaît de profondes mutations. Alors que le modèle sportif fédéral « classique » démontre encore aujourd'hui toute son efficacité, se développent parallèlement des pratiques golfs nouvelles, des modes de pratique différents, des publics nouveaux. Notre expérience de l'activité golf, avec 20 années d'enseignement et de formation, nous a révélé de grandes évolutions dans le champ des pratiques du golf.

*Une « massification », une « démocratisation » et une « diversification » de la pratique dans les 10 années à venir avec La France désignée pays hôte de la **Ryder Cup 2018**, le golf a fait son grand retour au **Jeux Olympiques de Rio de Janeiro cet été en 2016**.*

Lionel Bérard fondateur de l'Ecole du Golf Français

Le métier :

Le titulaire du BPJEPS spécialité golf exerce le métier de moniteur de golf.

Le métier de moniteur consiste dans l'activité golf, à animer, initier, perfectionner et préparer au premier niveau de compétition.

Le métier de moniteur de golf comporte 4 grands types de fonctions.

- Mise en œuvre des activités golfs (animation, initiation, perfectionnement et préparation au premier niveau de compétition dans le cadre d'interventions collectives ou individuelles),
- Participation aux actions de promotion et de développement de la structure accueil
- Information des pratiquants
- Participation au fonctionnement et à la gestion de la structure golfique.

Où exerce-t-il ?

- Dans un golf associatif
- Dans un golf commercial
- Dans un practice
- Dans une structure de tourisme et de loisirs
- Dans une structure permanente ou saisonnière
- à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Conditions d'accès à la formation :

- Etre âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique.
- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- Pouvoir attester d'un index inférieur à 7 certifié par la Direction Technique Nationale
- Satisfaire aux épreuves de sélection

Lieux des centres de formation:

Le centre d'entraînement de Frégate à Saint Cyr /mer (Var) :

Mission :

Formation de 12 mois vous permettra d'obtenir le BPJEPS option golf.

Public concernés :

Cette formation est destinée à toute personne qui souhaite se former au métier d'enseignant de golf et qui souhaite se présenter aux tests de sélections du Bpjeeps Golf.

Cette formation rentre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue et de l'alternance permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience : en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles visé à l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Public : les travailleurs salariés ou non.

Sanction et niveau du diplôme :

LE BP JEPS est un diplôme d'état homologué niveau IV (BAC), il est délivré par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

L'admission définitive ne sera prononcée qu'à la condition que le candidat ai signé un contrat d'alternance avec un club dans le mois qui suit les épreuves de sélection.

Conditions préalable d'admission à la formation BPJEPS Golf :

Afin de rentrer en BPJEPS Golf, il est nécessaire de satisfaire à un certain nombre d'exigences préalables.

- Etre titulaire du PCS1
- Disposer d'un certificat médical autorisant la pratique du golf
- Avoir un certain niveau technique en golf (Maximum 7.4 avec minimum 2 cartes avec un score maximum SSJ +7 dans 2 épreuves)
- Trouver une structure d'accueil (golf) pour réaliser l'alternance
- Etre âgé de 18 ans.

Contenu des épreuves de sélection

- Epreuve écrite de 1h30 visant à évaluer les capacités du candidat à comprendre, à traiter les informations d'un texte de 3 à 5 pages portant sur le golf et à rédiger à partir d'un sujet relatif à l'enseignement ou à la pratique du golf.
- Test de Jeu : effectuer 9 trous en parties de 3 ou 4
- Test de 1h30 Passeport Informatique Multimédia
- Entretien avec le jury de 30 minutes maxi

A partir d'un curriculum vitae (CV), remis au jury au moment de cet entretien, faisant état de l'expérience sportive et, éventuellement, d'animation du (de la) candidat(e). Cette épreuve est destinée à évaluer la pertinence du projet professionnel du (de la) candidat(e), ses motivations pour le métier de moniteur de golf, sa capacités à communiquer et son investissement dans la recherche d'un lieu de stage en alternance.

Certification :

Diplôme professionnel de niveau IV, délivré par le Ministère de la Santé et des Sports.

Validation de 4 UC en centre ou en entreprises certifiées par un jury présidé par un Inspecteur du Ministère et composé à parité de représentants des partenaires sociaux.

VAE - Validation des Acquis de l'expérience :

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.



Contenu de la formation et validation :

Préalablement à l'entrée en formation, un positionnement de chaque candidat est effectué. Ce positionnement permet notamment d'évaluer les allègements de formation éventuels et de définir un parcours de formation individualisé.

La formation est mise en œuvre par EGF FORMATIONS habilité par le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale. Elle se déroule en alternant périodes en centre et en entreprise sur une période de 12 mois environ (630 heures en centre).

Cette formation vise l'acquisition de compétences professionnelles réparties en 4 UC (Unités capitalisables) :

UC 1 ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

UC 2 METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

UC 3 CONCEVOIR UNE SEANCE UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN GOLF JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

UC 4 MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION GOLF POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE EN GOLF JUSQU AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

CCC CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE COMMERCIALISATION

Particularité(s) L'alternance :

Formation en centre et formation en entreprise est le principe fondamental de ce nouveau dispositif de formation. Les candidats doivent rechercher une entreprise (golf) qui souhaite les accueillir et s'engager dans la formation. Le choix de la structure d'alternance est déterminant dans la qualité de la formation.

Coût de la formation :

(tarif révisable au 1er janvier 2018)

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 100 euros

Frais forfaitaires de positionnement: 100 euros

Frais pédagogiques: 8700 euros

Financement :

Les candidats ayant des difficultés financières peuvent solliciter une aide financière. Selon votre âge et votre situation, vous pouvez vous renseigner auprès des partenaires suivants : Pôle Emploi, Missions Locales (-de 26 ans), OPCA (Congés Individuels de Formation), CFA des Métiers du Sport et de l'Animation (apprentissage et contrats de professionnalisation).

Les salariés en CDI peuvent faire valoir leur droit au DIF ou bénéficier du plan de formation de leur entreprise.

Durant toute la durée de la formation, les élèves moniteurs qui sont salariés de l'entreprise (en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation), perçoivent un salaire (entre 65 et 75 %du Smic)

Ils disposent d'une prise en charge de leur formation par leur employeur, par l'intermédiaire de L'OPCA (Uniformalion / Fongecif...).

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques.

Les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Le contrat d'apprentissage

Formation en alternance, permettant l'accès au statut d'apprenti dans le cadre d'un contrat établi sur la durée de la formation (1 à 3 ans). Formation gratuite et rémunérée à hauteur de 41% à 78% du Smic. Mesure réservée au moins de 26 ans. La rémunération de l'apprenti est nette, l'ensemble des cotisations salariales sont prises en charges par l'Etat.

Le contrat Unique d'Insertion

Le CUI-CAE est réservé aux entreprises du secteur non marchand et le CUI-CIE à celles du secteur marchand. Ces contrats peuvent être conclus en CDD ou CDI et concernent les personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. Il n'y a pas de critère d'âge à l'embauche. Les aides de l'état concernent principalement le salaire sur la base du SMIC (95% d'aide maximum pour un CUI-CAE) ainsi qu'une exonération de certaines cotisations sociales.



Annexe 1 : Fiche descriptive de la Formation BPJEPS Golf

Le contrat de professionnalisation

Contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation. Il concerne les jeunes de moins de 26 ans, qui n'ont pas de qualification professionnelle ou qui souhaitent compléter leur formation initiale, mais également les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Formation prise en charge à hauteur de 9.15 € par heure.

Possibilité d'aide complémentaire versée à l'employeur pour couvrir les frais de tutorat du jeune en formation (230 € par mois sur 6 mois) ainsi que les déplacements et l'hébergement du stagiaire. Le stagiaire salarié est rémunéré à hauteur de 50 à 80% du SMIC pour les moins de 26 ans et 100% pour les autres.

Les financements individuels

Ils peuvent être sollicités auprès de votre mission locale ou du Pôle Emploi. Vous pouvez aussi, selon votre situation, bénéficier de dispositifs individualisés : convention individuelle avec votre Conseil Régional, SAE, SIFE, AREF. Si vous êtes salarié, vous pouvez solliciter votre employeur, dans le cadre du plan de formation, du CIF (Congé Individuel de Formation), ou du DIF (Droit Individuel à la Formation).

Nos dates :

- **DOSSIER D'INSCRIPTION : à nous remettre avant 30 juin 2018.**
- **PRE-SELECTIONS SUR DOSSIER**
- **JOURNEE DE SELECTION : 06/09/2018**
- **POSITIONEMENT : 07/09/2018**
- **DEBUT DE FORMATION : 01/10/2018**
- **FIN DE FORMATION : septembre 2019**

Le dossier d'inscription sera adressé à EGF FORMATIONS accompagné de tous les documents demandés (attestation de niveau de jeu à demander à la Fédération Française de Golf) **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.**

Organisation pédagogique:

Les effectifs limités permettent à chaque stagiaire d'être suivi individuellement. Un accompagnement personnalisé et soutenu tout au long de la formation. Les cours alternent les apports théoriques des formateurs soutenus par des exemples et des séances de pratique individuelle et travail en groupe. Les évaluations formatives permettent à chaque stagiaire de savoir où ils en sont dans leur progression et permettent de réajuster l'enseignement et de les accompagner au mieux. Les stagiaires sont placés dans un contexte professionnel.

Contact candidats :

EGF FORMATIONS

Golf de Frégate – Route de Bandol – 83270 Saint Cyr / mer

Email : contact@egf.fr - **Tél :** 06 88 98 31 61